



COMMISSION « ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Réunion du 2 avril 2020

Réunion annulée

Conformément aux normes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, la commission Cnis « Environnement et développement durable » du 2 avril 2020, comme la plupart des manifestations du Cnis des mois de mars, avril, mai et juin, est annulée.

Pour limiter les retards qui pourraient être pris dans les programmes des opérations statistiques, les demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 modifiée ont été examinées *via* une consultation électronique des membres de la commission inscrits à la réunion.

Après la mise en ligne sur le site du Cnis à la page de la commission de la demande d'avis 7bis, cette consultation a été organisée selon le calendrier suivant :

- 18/03 : envoi du message de consultation avec réponses au plus tard le mardi 31/03
- 01/04 : compilation des questions et envoi aux producteurs concernés pour réponse dans un délai maximal d'une semaine
- 08/04 au plus tard : compilation des questions/réponses pour mise en ligne sur site avec information des inscrits sur cette mise en ligne et message au président de la commission pour validation finale
- Semaine du 13/04 : fin de la consultation
- 28/04 : réception de la demande d'avis 7bis signée et rédaction d'un compte rendu allégé

La consultation n'a donné lieu à aucun retour et le président de la commission a émis un avis favorable à la demande.

Un bilan sera tiré de cette procédure et présenté lors de la commission d'automne.

Tous les documents sont disponibles sur le site cnis.fr à la [page de la commission](#).

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

[Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 – SDES – DGFIP](#)
[Programme annuel de travail 2020 de la statistique publique – commission « Environnement et développement durable »](#)

AVIS « 7BIS »

[Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#)

[À télécharger sur le site du Cnis](#)

Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 Juin 1951 modifiée par le service statistique du ministère de la Transition écologique et solidaire (SDES) à des données fiscales individuelles issues des fichiers fiscaux de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).